

Réunion Téléphonique
COPIL SOINS DE PROXIMITE 88
Compte rendu
Vendredi 6 novembre 2020 - 14h00
DR XAVIER GRANG

PRESENTS des représentants des pharmaciens, sages-femmes kinésithérapeutes, infirmiers, MSA, FEMAGE, CD, HAD Épinal et Gerardmer, PTA ARS et CPAM	EXCUSES
Lieu de réunion :	VISIOCONFERENCE
Auteur :	Dr Xavier GRANG

I. COMPTE RENDU DE LA REUNION

Objectif de ce COPIL : faire le point sur les conditions d'exercice en ville.
Reprise de ces réunions tous les 7 jours ou bi - mensuelles ? À DEFINIR

Point sur la situation épidémiologique des Vosges

20 clusters en début de semaine (EHPAD Gerardmer et Bruyère)
Augmentation du nombre des hospitalisations sans saturation pour l'instant
Mais en réanimation et SI, ça augmente
À Épinal 12 lits / 12 occupés (passage à 14 puis 16) en réanimation
Déprogrammations en cours .

Prise en charge COVID

Évolution du contact tracing qui se recentre sur l'appel au patient 0 puis adresse des SMS aux cas contacts (qui ne sont plus appelés systématiquement)
Les cas contacts sont invités à faire la déclaration sur declaremeli.fr pour le certificat d'isolement qui permet ainsi la mise en arrêt de travail si le télé travail n'est pas possible.
Certificat d'isolement est rétroactif jusqu'à 4 jours.

Programme de prévention MSA

Difficultés à appliquer les gestes barrières en établissement scolaire (ex : 1 seule fontaine à eau pour une cantine , tout le monde appuie sur le même bouton !)
Long débat concernant les gestes barrières

EPI

Stock de 3 semaines pour les professionnels de ville . Difficultés pour les stagiaires

Dépistage

test antigénique : mise en place progressive des tests dans les structures médico- sociales et chez les professionnels libéraux intéressés

Parcours Coordination

Télé suivi COVID proposé par la PTA (outil PULSY PARCEO) avec une généralisation prévue début 2021

ETP

Suivi des patients fragiles à distance afin de garder le contact

Ressources humaines : 100 personnes inscrites dans les Vosges sur la plateforme de l'ARS

Aucun lien entre les sages-femmes et les maternités, arrêt du PRADO ?